

ATTESTATION D'ASSURANCE

CONTRAT N° RD01778930P

PACK Responsabilité Civile Professionnelle

Nous soussignés, AIG EUROPE SA , Succursale pour la France, TOUR CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie, attestons que la société, ci-après dénommée le souscripteur,

KeyPeople Consulting
32 BOULEVARD DE STRASBOURG
75468 PARIS

est assurée auprès de notre société par le contrat n RD01778930P, lequel garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber en raison des préjudices, causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice des activités assurées au titre du contrat, à concurrence des montants ci-après indiqués.

Tous les termes qui apparaissent en caractères gras et en italique dans le corps du texte sont définis aux Conditions Générales référencées PACK RC Professionnelle 012022.

1. ACTIVITES ASSUREES

Catégorie : Informatique & Technologies

| ACTIVITES | DETAILS |
|---|---|
| Conseils en systèmes et logiciels informatiques et en télécommunication et formation | Planification et conception (études, conseil) de systèmes informatiques intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications, y compris la formation des utilisateurs concernés. Conseil en développement logiciel personnalisé : analyse des besoins et des problèmes des utilisateurs, formulation de propositions de solutions. Conseil en sécurité des systèmes d'informations, y compris dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les données personnelles, incluant les tests d'intrusion À L'EXCLUSION DE TOUT CONSEIL JURIDIQUE. Formation Services Helpdesk. Conseil, audit des systèmes d'information, et plan de continuité d'activité (PCA), conseil en transformation digitale. |
| Edition, revente, installation, intégration et maintenance de logiciels et applications Vente/location de logiciels et | Edition de logiciels et de systèmes d'exploitation Edition de logiciels réseau Edition de logiciels outils de développement et de langages de programmation Edition d'autres logiciels prêts à l'utilisation (non personnalisés) |

**progiciels informatiques
édités par des tiers**

Edition de logiciels généraux à usage professionnel ou domestique (loisirs, éducation, gestion) tels que les applications bureautiques, de gestion de projet, de formation assistée, applications à caractère éducatif, etc

Edition de logiciels applicatifs à usage professionnel réalisant un type de traitement spécifique ou un ensemble de tâches pour un domaine d'activité spécifique

Edition de logiciels utilitaires

Edition de logiciels de gestion de base de données

Edition de logiciels sur mesure et d'applications spécifiques

Edition de progiciels

Conception de la structure et du contenu et l'écriture des programmes informatiques nécessaires à la création et à l'implantation de :

-logiciels systèmes et réseaux

-applications logicielles

-bases de données

-pages web

L'adaptation de logiciels, c'est à dire la modification et la configuration d'une application existante pour la rendre opérationnelle dans l'environnement informatique du client

Commercialisation de logiciels et licences développés par des tiers

Edition de logiciels et progiciels de type antivirus, firewall, solutions de sécurité et d'authenticité

Edition, vente, maintenance de logiciels liés à un blockchain (ou chaîne de blocs)

Développement de chatbot (dialogueur)

Développement de plateforme de mise en relation (plateforme d'intermédiation de personnes, de produits et de services)

Installation, configuration, paramétrage et/ou maintenance de logiciels

À L'EXCLUSION DE :

-LOGICIELS DE TRAITEMENT DE TRANSACTION FINANCIÈRE ET DE MOYEN DE PAIEMENT SÉCURISÉ

-LOGICIELS EMBARQUÉS ET D'AIDE À LA NAVIGATION AÉRONAUTIQUE, AÉROSPATIALE, ROUTIÈRE, FERROVIAIRE, MARITIME ET FLUVIALE

-LOGICIELS INTÉGRÉS À UN DISPOSITIF ET/OU MATÉRIEL MÉDICAL

-LOGICIELS PERMETTANT UN DIAGNOSTIC MÉDICAL

-LOGICIELS LIÉS AU FONCTIONNEMENT, À LA CONCEPTION, LA FABRICATION, LA MAINTENANCE D'APPAREILS MÉDICAUX, D'AÉRONEFS, MISSILES, ENGINES SPATIAUX, FERROVIAIRES, AUTOMOBILES

-LOGICIELS DE CONTRÔLE DE PROCESS INDUSTRIELS (TYPE SCA, DCS)

-LOGICIELS BIOMÉTRIQUES

-TOUTE PRESTATION INFORMATIQUE LIÉE À LA CRYPTOMONNAIE

-LOGICIELS LIÉS À LA DOMOTIQUE

2. PLAFOND DES GARANTIES - FRANCHISES

2.A – PLAFOND DES GARANTIES « RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE » & « RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON/APRES TRAVAUX »

| GARANTIES | MONTANT DE GARANTIE APPLICABLE PAR PERIODE D'ASSURANCE |
|--|---|
| <i>Dommages corporels, dommages matériels et immatériels consécutifs ou non</i> | 250.000 euros par période d'assurance |
| Dont extension de la garantie aux réclamations formulées, introduites ou menées aux États-Unis d'Amérique et/ ou au Canada | NON SOUSCRITE |
| Dont documents ou données confiés | 20% du montant de garantie par période d'assurance |
| Dont Frais d'Atténuation du Risque | 20% du montant de garantie par période d'assurance |
| Dont Factures impayées | 20% du montant de garantie par période d'assurance |
| Dont Perte d'un homme clé | 10% du montant de garantie par période d'assurance |
| Dont atteinte à la réputation | 10% du montant de garantie par période d'assurance |

2.B – MONTANT DES GARANTIES & FRANCHISES « RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION » - « FRAIS DE DEPOSE-REPOSE » & « FRAIS DE RETRAIT »

| GARANTIES | MONTANT DES GARANTIES |
|---|--|
| <i>Dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels consécutifs ou dommages immatériels non-consécutifs</i> | 8.000.000 euros par sinistre |
| Dont faute inexcusable de l'employeur | 3.000.000 euros par période d'assurance |
| Dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs | 3.000.000 euros par sinistre |
| Dont dommages immatériels non consécutifs | 500.000 euros par sinistre |
| Dont dommages aux biens confiés | 300.000 euros par sinistre |
| Dont dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels consécutifs résultant d'une atteinte à l'environnement soudaine et accidentelle | 500.000 euros par période d'assurance |
| Dont frais de dépose et repose | 50.000 euros par période d'assurance |
| Dont frais de retrait | 50.000 euros par période d'assurance |

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

| DEFENSE PENAL ET RECOURS | MONTANT DES GARANTIES |
|--------------------------|----------------------------------|
| Défense Pénal – Recours | 50.000 euros par sinistre |

LA PRESENTE ATTESTATION EST DÉLIVRÉE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT POUR LA PERIODE DU 10/10/2022 AU 10/10/2023, ET N'IMPLIQUE QU'UNE PRESOMPTION DE GARANTIE A LA CHARGE DE L'ASSUREUR.

LA PRÉSENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELÀ DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT AUQUEL IL CONVIENT DE TOUJOURS SE RÉFÉRER .

Fait à Paris, le 10 octobre 2022

Pour la Compagnie



Christophe Zaniewski

AIG Europe SA
Tour CBX
1 Passerelle des Reflets
92400 Courbevoie